

les belles-lettres pendant plusieurs années, et un jeune homme qui n'a jamais appris qu'à lire et à écrire ? N'est-il pas bien pénible pour des parents peu fortunés de donner à leurs enfants des éducations de six et huit ans dans les collèges, et de recommencer sur nouveaux frais cinq années pour les faire parvenir à une profession ? " (1)

Ce fut la première tentative qui fut faite pour n'admettre à l'étude de la profession que les aspirants pouvant justifier de leurs connaissances. Jusque-là, du moment qu'un homme pouvait lire et écrire, il lui suffisait d'avoir fait un stage de cinq années chez un notaire pour se présenter devant le tribunal et demander à être admis à la pratique de la profession, après examen.

L'innovation proposée par M. Mondelet fit beaucoup de bruit. Un avocat écrivait à ce propos au *Courrier de Québec* (1808, p. 19), cette lettre un peu piquante :

"Disette, famine ! avocats, greffiers tout est perdu si nous n'arrêtons le mal dans son principe nous sommes ruinés et réduits à la mendicité. J'étais hier au soir à la Chambre d'Assemblée et là j'ai entendu lire un bill dont le but est notre perte. Je n'ai pu fermer l'œil de la nuit, et ce matin à mon réveil, je n'ai rien eu de plus pressé que de vous écrire quelques lignes.

"Le but de ce bill qui m'empêche de dormir est un bill qui tend à ce que les notaires ne fassent que de bons actes et des actes suivant la loi, or il n'y a que les mauvais actes, qui grâce à Dieu sont très communs en ce moment, qui puissent nous faire vivre, donc si on nous en prive, nous sommes tous ruinés.

"L'argument est en forme et vous n'avez rien à répliquer. Trois donations mal faites m'ont valu plus de £100. Les testaments ! quelle mine ! Les notaires commençaient si bien à prendre nos intérêts que j'en ai vu même qui de leur propre autorité séparaient les époux. Le mari se croyant légalement séparé, venait, achetait ; la femme de son côté vendait, achetait : on s'apercevait bientôt qu'on n'était point en règle, on venait consulter un avocat, on embrouillait et tout allait mieux. Mais si le bill passe, adieu monnaie, il faudra modérer notre dépense, et bien heureux même si nous pouvons vivre médiocrement. Je vois heureusement beaucoup d'avocats dans le comité spécial, mais je crains que ces messieurs, et même je les connais trop pour n'en

---

(1) Loc. cit., p. 19.